



Année scolaire 2019-2020

Règles de vie à l'école maternelle

Système éducatif

L'objectif du **Collège MELKART** est de former les enfants qui lui sont confiés, non seulement par une instruction de qualité, mais aussi et surtout, par une éducation dont le but est une formation à la responsabilité, au respect de soi et d'autrui. Ce système éducatif vise essentiellement l'épanouissement de la personnalité de l'enfant, ainsi que le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques.

Pour que le Collège puisse atteindre ces objectifs, nous vous rappelons certaines règles éducatives et pédagogiques, dans le but d'assurer un bon déroulement de la vie au Collège, de faciliter la tâche commune, d'assumer pleinement nos responsabilités et d'affronter paisiblement les difficultés quotidiennes.

C'est pourquoi, il est souhaitable de les vivre avec compréhension et fermeté.

1- Relations Parents-Collège

L'équipe du Collège Melkart, responsables et éducatrices, se fait un devoir et un plaisir d'être en permanence à l'écoute des enfants et en communication avec les parents, pour assurer l'enrichissement et l'épanouissement des petits confiés à sa garde.

* Les parents désirant rencontrer l'éducatrice de leur enfant sont priés de prendre rendez-vous par téléphone exclusivement auprès de Mme Aida Chahine au 05 451 684

2- Horaires

- * L'accueil matinal des enfants est assuré à partir de 7h20.
- * Les activités commençant à 7h45, pour cela tous les enfants devraient arriver à temps.
- * La sortie des classes du Petit Collège se fait :
- à 14h30, pour les enfants qui prennent l'autocar.
- à 14h35, pour les enfants qui rentrent avec leurs parents.
- * Une surveillance est assurée jusqu'à 15h00.
- * Les enfants ne sont rendus qu'aux personnes qui les ont confiés ou alors régulièrement mandatées par les parents. Les parents qui envoient une tierce personne récupérer leur enfant à la sortie, sont priés de prévenir eux-mêmes le secrétariat, avant son arrivée.
- * Les parents qui désirent retirer exceptionnellement leur enfant avant la sortie, sont priés d'avertir le secrétariat, au moins 1 heure à l'avance.

3- Tenue vestimentaire

- * Tablier obligatoire et sac du Collège.
- * T-shirt du Collège (à porter sans tablier en octobre, mai et juin).
- * Port obligatoire de la carte magnétique de l'autocar autour du cou, pour les enfants inscrits au service de transport, et l'étiquette nom distribuée le jour de la rentrée, pour les enfants non-inscrits à ce service.
- * Les salopettes et les ceintures sont interdites.
- * Le port de gourmettes, chaînes, médailles, boucles d'oreilles est vivement déconseillé. Le personnel ne saurait être responsable de la perte de ces objets.

4- Santé

Afin d'assurer une vie collective saine, nous vous prions d'observer les règles suivantes dans l'intérêt de tous:

- * Tout enfant malade ou fiévreux devra rester à la maison pour éviter la contagion.
- * Tout enfant ayant passé plus de trois jours à la maison pour cause de maladie devra être muni d'un certificat médical à son retour à l'école.
- * Aucun médicament ne sera donné sans ordonnance médicale.
- * Tout médicament administré à l'enfant par les parents avant son arrivée à l'école devra être signalé à l'infirmière.
- * Si un enfant tombe malade durant la journée, il recevra les premiers soins de l'infirmière et il sera demandé aux parents de venir le prendre au plus tôt.
- * Les parents sont rendus attentifs au fait que dans toute communauté d'enfants les maladies contagieuses et les accidents mineurs sont inévitables malgré les précautions prises.
- * En cas d'accident grave, les parents sont immédiatement avisés. Le Collège se charge d'amener l'enfant à l'hôpital.

5- Anniversaires

Une fois par mois, l'anniversaire des enfants nés au cours de ce même mois est célébré en classe. A cette occasion, le Collège se chargera d'assurer le gâteau.

6- Goûter

Le goûter doit être assuré par les parents : les friandises (chocolat, bonbons, sucettes, marshmallows ...), les chips, le chewing-gum, ainsi que les bouteilles en verre ne sont pas permis.

7- Déjeuner

Le déjeuner est assuré par le Collège. Le menu sera publié sur l'application et sur le site du collège en début de mois. Nous veillons à la bonne alimentation des enfants en préparant des menus équilibrés en collaboration avec une diététiste.

8 - Service transport

L'inscription à ce service est facultative. La responsable doit être avertie de tout changement de circuit avant 14 heures.